



SCHWEIZERISCHE ZOLLVERWALTUNG  
ADMINISTRATION DES DOUANES SUISSES  
AMMINISTRAZIONE DELLE DOGANE SVIZZERE

no	D.S.	VE					
Date	1977	5.9					5.10
Visa	DS	JW					YH
EPD		19.08.77		-y			
Ref. p.B. 11.21.F.2.0.							

**Oberzolldirektion**  
**Direction générale des douanes**  
**Direzione generale delle dogane**

5/3.77

Votre dossier:  
p.B.11.21.F.2.0.

A la  
Direction du droit international  
Section des frontières et  
voisinage  
Département politique fédéral

3003 B e r n e

3003 Berne, le 18 août 1977

Monsieur le Chef de section,

Le 21 janvier dernier, vous m'avez adressé copie de la note remise par l'Ambassade de France à votre département et relative à notre refus d'augmenter, dans le cadre de nos relations avec les zones franches du Pays de Gex et de Haute-Savoie, les contingents pour l'importation du bétail (gros bovins et veaux). Vous vous souvenez qu'en 1976 la délégation française, lors de la session de la Commission mixte à Genève, avait demandé une amélioration de ces contingents. Après consultation des services intéressés, nous avons repoussé la demande française (voir ma lettre du 8 octobre 1976 dont vous avez dû recevoir copie). Notre refus est à la base de la note française.

Le contenu de cette note a été communiqué aux membres de la délégation, à la division de l'agriculture et à la division du commerce. Cette dernière n'a pas réagi; elle n'est d'ailleurs pas directement concernée.

Le résultat de cette consultation me laisse perplexe. La division de l'agriculture et l'Union suisse des paysans sont catégoriquement opposés à toute augmentation. La réponse de M. Juri indique de



façon très détaillée les raisons de son opposition. La Chambre de commerce de Genève, elle, place la question dans son contexte genevois et plaide implicitement en faveur d'une adaptation des contingents. Je me permets de vous renvoyer aux copies ci-jointes des réponses reçues.

Avant de reprendre le dossier, j'ai contacté encore une fois la division de l'agriculture pour savoir si la situation s'était améliorée depuis ce printemps. Or, il n'en est rien. Au contraire, elle risque de s'empirer.

Dès lors, vu les arguments français qui, dans un certain sens, donnent une tournure politique à la question, je me demande si, à ce stade, il appartient encore aux administrations de décider ou s'il ne faudrait pas plutôt soumettre le problème au Conseil fédéral. On peut en effet s'attendre à une réaction française assez vive en cas d'un nouveau refus. La question n'est en soi pas urgente puisque la note française souhaite une solution pour la prochaine réunion de la Commission permanente mixte. Or, la date de cette réunion est loin d'être fixée. J'ai tout de même pensé qu'il était utile de vous informer de l'état du dossier. Je serais heureux de connaître votre avis.

Veillez agréer, Monsieur le Chef de section, l'assurance de ma considération distinguée.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL  
DES DOUANES:

(Dr Ch. Lenz)

